

Construisons ensemble la mobilité de demain!

OCBM de Luxembourg du 30 mai 2023 :

Point 1. : Schéma de mobilité intermodal du Bassin de la zone urbaine d'Arlon

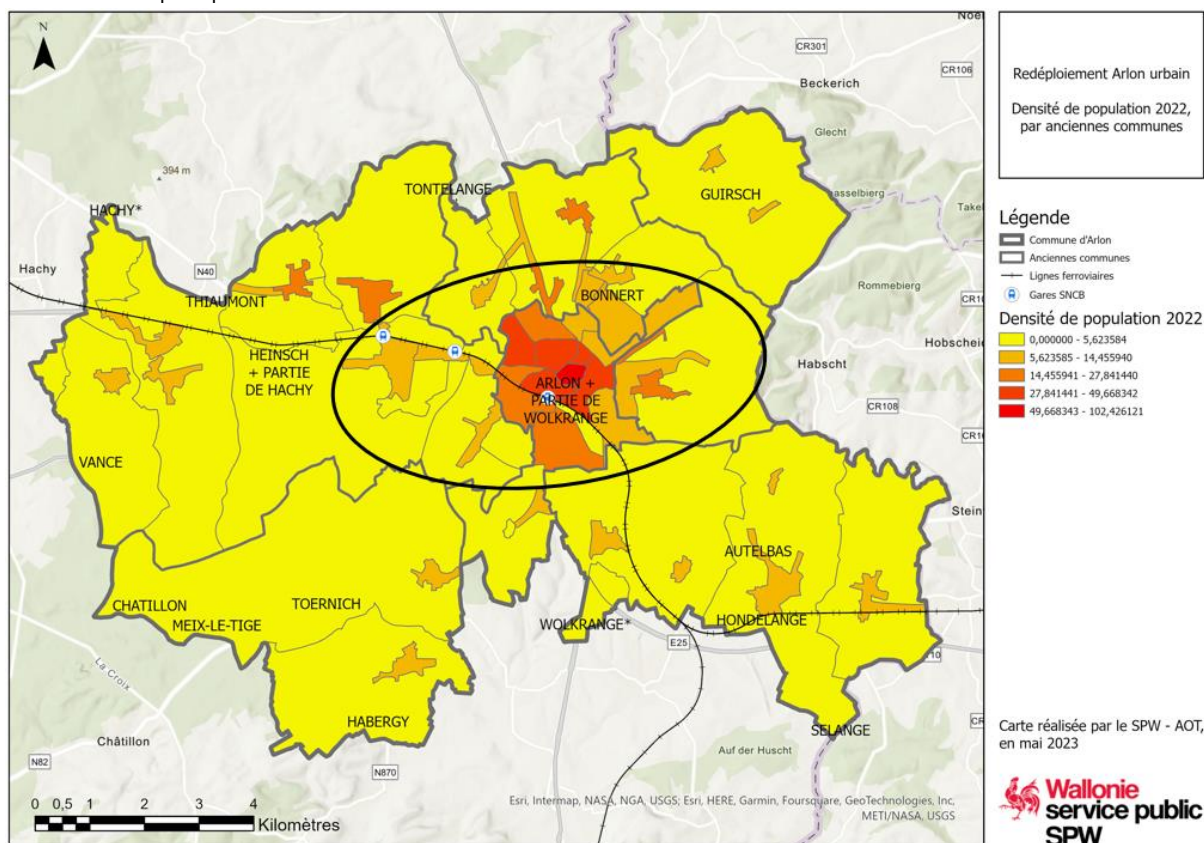
Diagnostic et lancement de l'étude de redéploiement

1. PERIMETRE

Un travail important de planification réalisé conjointement par le SPW et le TEC pour baliser l'ensemble des évolutions de l'offre de transport public nécessaires à travers toute la Région a permis de préciser le calendrier et les périmètres des zones de redéploiement pour l'ensemble de la Wallonie. Ces périmètres ont été validés lors de l'OCBM de printemps 2022.

L'étude de redéploiement de la zone urbaine d'Arlon est programmée en 2023 afin d'intégrer plusieurs enjeux : le transfert de toute l'activité du dépôt TEC actuel de la rue des Genêts vers le site de Stockem en 2025, le projet de P+R à Stockem/Viville et le projet d'électrification de la flotte.

Le périmètre de la zone d'étude « Arlon urbain » a été affiné entretemps et sera composé des anciennes communes de **Arlon, Bonnert et Heinsch** afin d'intégrer l'entièreté de la zone plus densément peuplée de la commune.



Le reste de la commune de Arlon sera étudié dans le cadre de l'évaluation de la zone « Optisud », redéployée en 2018 et composée des communes de Arlon, Attert, Aubange, Fauvillers, Martelange, Messancy, Musson, Rouvrois, Saint-Léger et Virton.

2. PROCESSUS

2.1. Etude tactique

Le présent Schéma de mobilité s'inscrit dans le processus plus large de redéploiement de l'offre tel que défini ci-dessus et synthétisé comme suit :

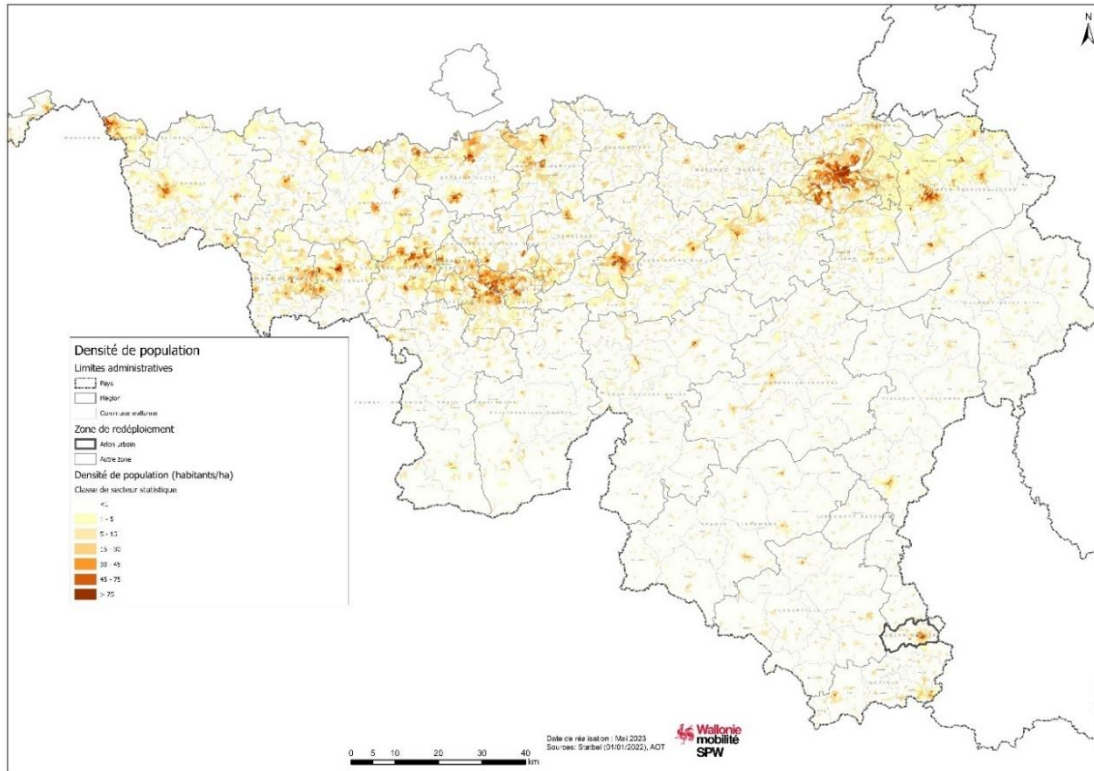


La première phase de ce redéploiement consiste en la réalisation de l'étude tactique. Il est ainsi proposé à la commune d'Arlon de participer à 3 ateliers pour co-construire le futur réseau cible de transport en commun (ambitions tactiques).

- Un **premier atelier tactique** est planifié en juin 2023 prochain. Y seront notamment conviés, outre l'OTW et des représentants de la commune (conseiller en mobilité, ...), des représentants de la Direction de la Planification de la Mobilité (SPW), de la SNCB, de la SPI et d'autres parties prenantes du monde économique, touristique, etc. Ce premier atelier sera l'occasion d'enrichir le diagnostic avec les connaissances des différents acteurs présents : ainsi, une carte des différents points d'intérêts (actuels et en projet) de la zone pouvant influencer la mobilité sera réalisée en séance. Les participants seront ensuite invités à esquisser une première ébauche des liaisons pertinentes et du niveau de service de celles-ci.
- Un **deuxième et troisième atelier tactique** sont planifiés ensuite. L'AOT y présentera l'ébauche de réseau cible, réalisée sur base des inputs du premier atelier. Les mêmes parties prenantes challengeront ces propositions régionales en vue de rendre l'esquisse finale la plus robuste possible. L'ensemble des participants auront dès lors l'opportunité d'exprimer leurs remarques et d'aiguiller les choix concernant la mobilité sur leur territoire.
- Un **quatrième atelier tactique**, réunissant les élus de la commune et des représentants de l'OTW, sera organisé. L'AOT y présentera le projet de réseau cible affiné sur base du deuxième atelier, et soumettra aux élus locaux les dernières questions en suspens.
- Enfin, le projet de **réseau cible** (liaisons, niveaux de service et nœuds d'intermodalité) sera présenté pour avis lors de la session OCBM d'automne 2023 en vue d'être édité par l'AOT et ensuite opérationnalisé par l'OTW.

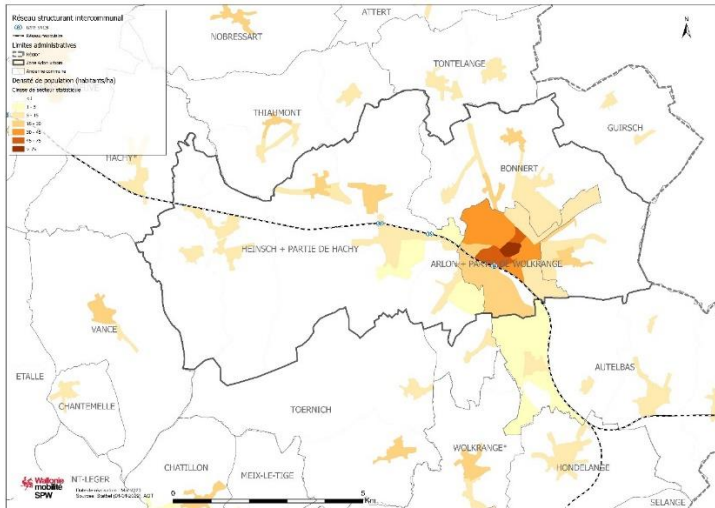
3. DIAGNOSTIC

3.1. Aspects démographiques et socio-économiques actuels et prospectifs



Comme on peut le voir sur les illustrations suivantes, ce territoire présente des densités de population et d'emplois supérieures à celles de la moyenne régionale.

		Wallonie	Zone de redéploiement	Rapport sit° act zone de redéploiement / Wallonie
Marché	Population (2021)	3.645.243	26.896	0,7%
	Densité de population (h/km ²)	216	409	
	Nombre d'emplois (2021)	1.145.273	8.943 (2011)	0,8%
	Densité d'emplois (emplois/km ²)	68	136	
Offre	Offre actuelle (2021) (Km/an) bus	91.604.883	920.494	1%
	Offre actuelle train			



En matière de mobilité, il se caractérise par la présence de 3 gares : Arlon, Stockem et Viville.

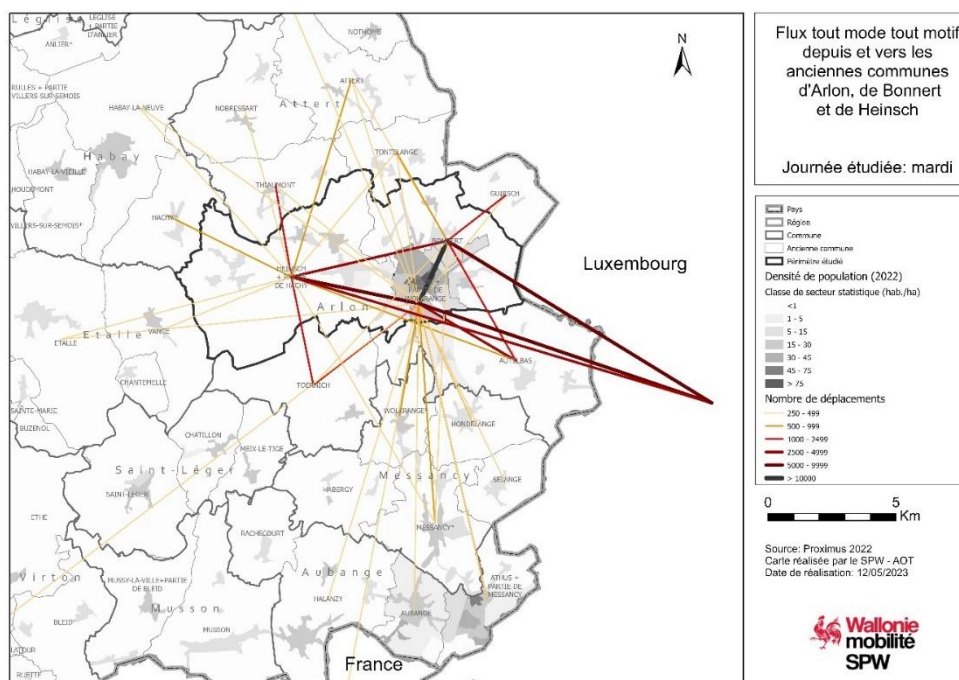
3.2. Flux de déplacement

Le flux le plus important est constitué des échanges entre Arlon-centre et l'ancienne commune de Bonnert.

On voit ensuite apparaître Luxembourg comme pôle de destination principal pour les anciennes communes de la zone.

Des flux intracommunaux importants sont relevés sur les entités de la zone, ainsi que vers/depuis les autres anciennes communes d'Arlon (Autelbas, Toernich, Guirsch) ainsi que vers/depuis les communes adjacentes (Thiaumont sur la commune d'Attert principalement).

Enfin, on note des flux plus faibles avec les communes voisines : Messancy, Aubange, Virton, Habay, Etalle et Attert.



3.3. Offre existante de mobilité structurante

Le réseau structurant de transport en commun est composé du réseau ferroviaire, express et métro.

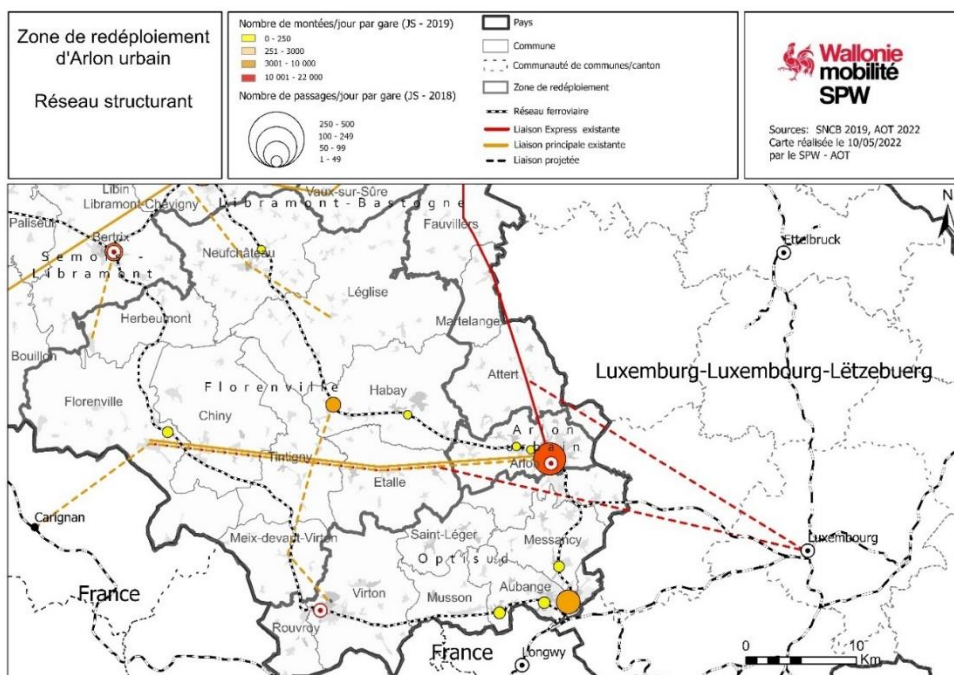
L'offre **ferroviaire** est présente avec :

- La ligne SNCB Liège Bruxelles-Namur-Arlon-Luxembourg comporte 3 arrêts dans la zone : la gare d'Arlon (offre IC, L et P) et les gares de Stockem et Viville (offre L uniquement).
- La ligne SNCB Libramont – Bertrix – Arlon comporte 1 arrêt dans la zone : la gare d'Arlon (offre L et P).

L'offre **structurante intercommunale** existante ou planifiée correspond à :

- La ligne Express E69 Arlon – Bastogne – Liège ;
- La ligne Express E68 Florenville – Luxembourg ;
- La ligne Express E67 Bastogne – Luxembourg ;
- La liaison structurante principale (Carignan) - Florenville – Chiny – Tintigny – Etalle – Arlon.

Ces-dernières n'ont pas vocation à offrir une desserte fine urbaine, mais à connecter la commune d'Arlon aux communes et pôles voisins dont principalement Luxembourg, Bastogne, Liège.



Proposition d'avis de l'Organe :

L'Organe prend acte des premiers éléments du diagnostic mobilité.

L'Organe recommande à l'AOT, l'OTW et à la commune d'Arlon de présenter pour avis le réseau cible de la zone lors de la session à l'automne 2023.